

# NÉGOCIATEUR(TRICE)TECHNICO-COMMERCIAL(E) EN DIGITALISATION, NIVEAU V, INSCRIT AU RNCP.

## OBJECTIFS

Maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier de Négociateur(trice) Technico-Commercial(e) et valider le Titre Professionnel niveau V.

Certification professionnelle délivrée par le Ministère du Travail.

Possibilité d'obtenir, en qualification partielle, des certificats de compétences professionnelles ( CCP ) :

## PROGRAMME DE FORMATION EN ALTERNANCE & CONTINU

CCP 1 - MODULE 1 - Élaborer une stratégie commerciale omnicanale pour un secteur géographique défini

- Assurer une veille commerciale pour analyser l'état du marché.
- Organiser un plan d'actions commerciales.
- Mettre en oeuvre des actions de fidélisation.
- Réaliser le bilan d'activité commerciale et rendre compte.

CCP 2 - MODULE 2 - Prospector et négocier une proposition commerciale

- Prospector à distance et physiquement un secteur géographique.
- Concevoir une solution technique et commerciale appropriée aux besoins détectés.
- Négocier une solution technique et commerciale.

### Module Digitalisation

- Animer la relation digitale
- Développer la relation client en e-commerce
- Droit du Web et droit de la consommation

### Public visé

Salariés d'entreprise, personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi

### Prérequis & Conditions d'admission

- Baccalauréat
- 18 ans minimum
- Minimum de 5 mois d'expérience professionnelle
- Entretien individuel et test psychotechnique

### Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée totale de la formation en alternance 2100 heures (560 heures en centre de formation et 1540 heures en entreprise)

Dates d'entrées: 08/02/21 au 08/04/22 ou 20/09/21 au 28/10/22

Durée totale de la formation continue 847 heures (574 heures en centre de formation et 273 heures en entreprise)

Dates d'entrées: 08/03/21 au 27/08/21

### Financement

Cette formation peut être financée jusqu'à 100% grâce à un large choix de dispositifs.

On peut citer le Compte Personnel de Formation (anciennement DIF) mais aussi les Transitions Pro (ex Fongecif) ou Pôle Emploi. Dans tous les cas, vous pouvez monter un dossier de financement avec ou sans l'implication de votre employeur.